



ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
les routes départementales 771, 40
les communes de NOZAY, LOUISFERT, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX

Référence : RS RD771
N° : T-C-2023-08-201

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur les routes départementales 771, 40 afin de procéder à la pose de plaques de protection des sols pour le passage de convois d'éoliens..

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur les routes départementales 771 classée RP1+ entre les PR 9 + 59 et 9 + 114, entre les PR 27 + 357 et 27 + 457, 40 classée RDL2 entre les PR 15 + 896 et 15 + 925', sur le territoire des communes de NOZAY, LOUISFERT, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX.

du lundi 28 août 2023 au vendredi 15 septembre 2023

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :

- circulation alternée par feux tricolores
- vitesse limitée à 50 km/h
- interdictions de stationner, dépasser, s'arrêter au droit du chantier

La restriction sera mise en œuvre de jour de 08h00 à 18h00.

* Coordonnées GPS : RD771 de 47.578187,-1.626094 à 47.578351,-1.625361 - RD771 de 47.682684,-1.448426 à 47.682835,-1.447103 - RD40 de 47.682622,-1.446480 à 47.682882,-1.446596

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par SUNBELT, 5 avenue Carnot 91300 MASSY, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation Châteaubriant et conformément à la fiche CF24 - Alternat par signaux tricolores.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie des communes de NOZAY, LOUISFERT, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5

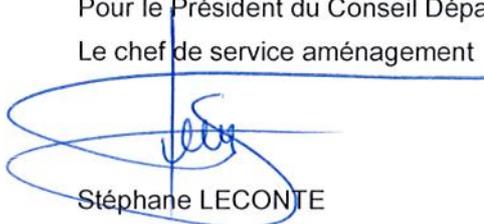
Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Les Maires des communes de NOZAY, LOUISFERT, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX,
Les commandants des groupements de gendarmeries de COB Nozay, COB Chateaubriant,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

Le 23 août 2023

Pour le Président du Conseil Départemental,

Le chef de service aménagement



Stéphane LECONTE

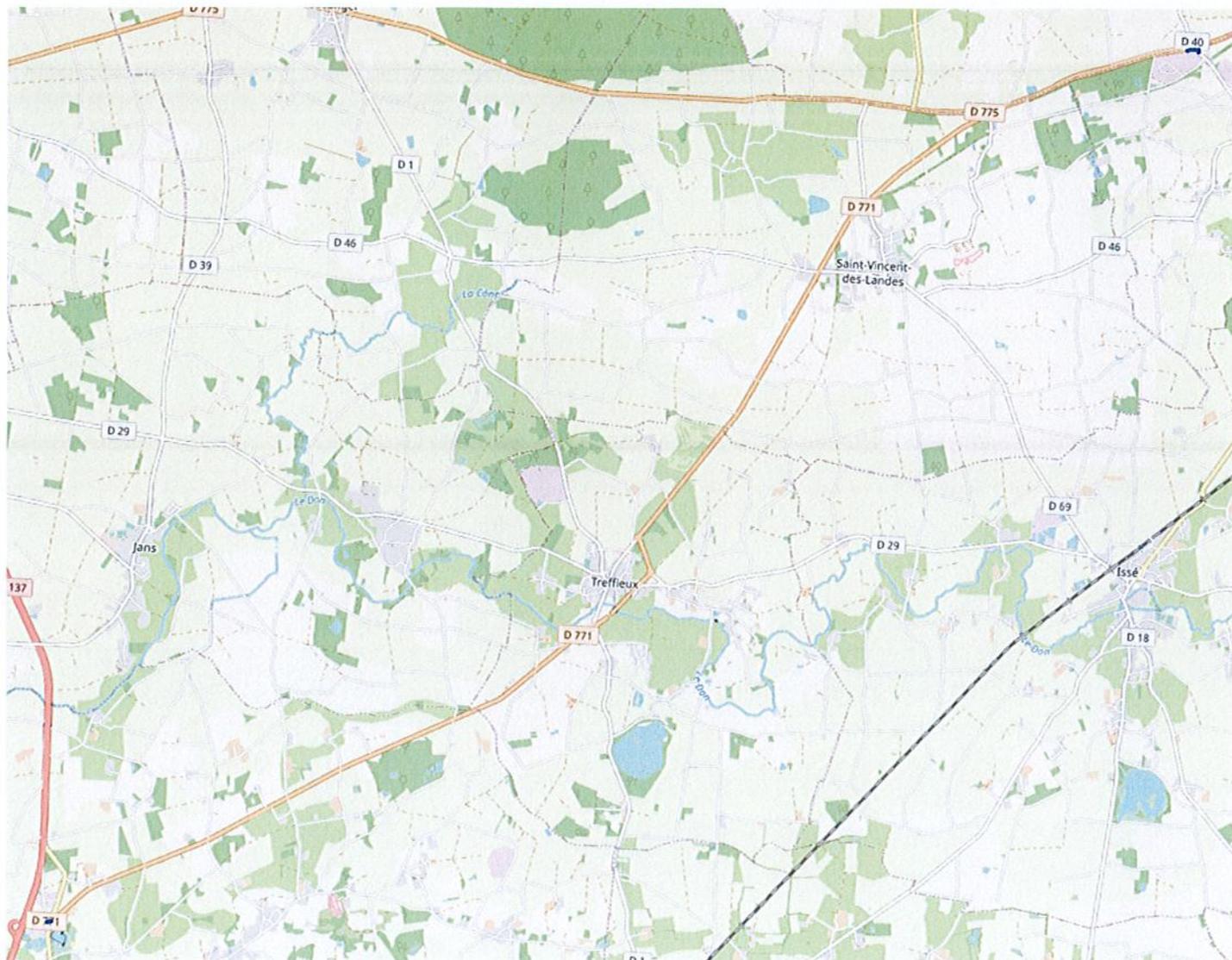
Une copie sera adressée à :

- Les groupements de gendarmeries de COB Nozay, COB Chateaubriant

Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2023-08-201

Plan de situation

Situation des travaux



HOUSSAIS Stephane

De: Résastat <contact@resastat-services.fr>
Envoyé: jeudi 27 juillet 2023 16:44
À: HOUSSAIS Stephane
Cc: ROBERT Sylvain
Objet: Demande d'arrêté de circulation Sunbelt - S35 et S37
Pièces jointes: Dossier Demande Autorisation HALIM.docx; demande autorisation circulation Sunbelt St Sulpice des Landes.pdf; Manuel Signalisation Temporaire (glissé(e)s) 2.pdf; Manuel Signalisation Temporaire (glissé(e)s) 5.pdf

Bonjour,

Vous trouverez en pièce notre demande d'arrêté pour une intervention de pose et dépose de plaques de protections des sols à l'aide d'un camion grue pour passage de convois d'éoliens.

Cette intervention aura lieu sur 2 jours consécutifs entre le 28/08 et le 01/09/2023 pour la pose et sur 2 jours consécutifs pour la dépose entre le 18/09 et le 22/09/2023.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement

Halim FERRAOUN
RESASTAT SERVICES
Signalisation Temporaire
Tel: 06 11 90 50 67



HOUSSAIS Stephane

De: Résastat <contact@resastat-services.fr>
Envoyé: jeudi 27 juillet 2023 16:44
À: HOUSSAIS Stephane
Cc: ROBERT Sylvain
Objet: Demande d'arrêté de circulation Sunbelt - S35 et S37
Pièces jointes: Dossier Demande Autorisation HALIM.docx; demande autorisation circulation Sunbelt St Sulpice des Landes.pdf; Manuel Signalisation Temporaire (glissé(e)s) 2.pdf; Manuel Signalisation Temporaire (glissé(e)s) 5.pdf

Bonjour,

Vous trouverez en pièce notre demande d'arrêté pour une intervention de pose et dépose de plaques de protections des sols à l'aide d'un camion grue pour passage de convois d'éoliens.
Cette intervention aura lieu sur 2 jours consécutifs entre le 28/08 et le 01/09/2023 pour la pose et sur 2 jours consécutifs pour la dépose entre le 18/09 et le 22/09/2023.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement

Halim FERRAOUN
RESASTAT SERVICES
Signalisation Temporaire
Tel: 06 11 90 50 67





Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : **SUNBELT** Représenté par : **Didier BRIARD**
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
5 avenue Carnot 91300 MASSY
Code postal Localité : Pays :
Téléphone **06 11 90 50 67** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@ **contact@resastat-services.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Giratoire D15/N171 BLAIN
Giratoire D771/D121 NOZAY
Giratoire D771/D40 LOUISFERT
Code postal Localité : **Giratoire D771/D771 St AUBIN DES CHATEAUX**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Pose de plaques de protections des sols à l'aide d'un camion grue pour passage de convois d'éoliens
DU **28/08/2023** AU **01/09/2023** et DU **11/09/2023** AU **15/09/2023** **4 Jours**
Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) :

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **4 Jours** Date de début de réglementation **28/08/2023**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **4m**
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Balisage Giratoire CF28 et CF31

~~intervention sur 2 jours consécutifs en S35 et idem en S37~~

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : RESASTAT SERVICES Représenté par : Halim FERRAOUN

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 1 rue des artisans
37300 Joué les tours

Code postal Localité : Pays :

Téléphone 06 11 90 50 67 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @ contact@resastat-services.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

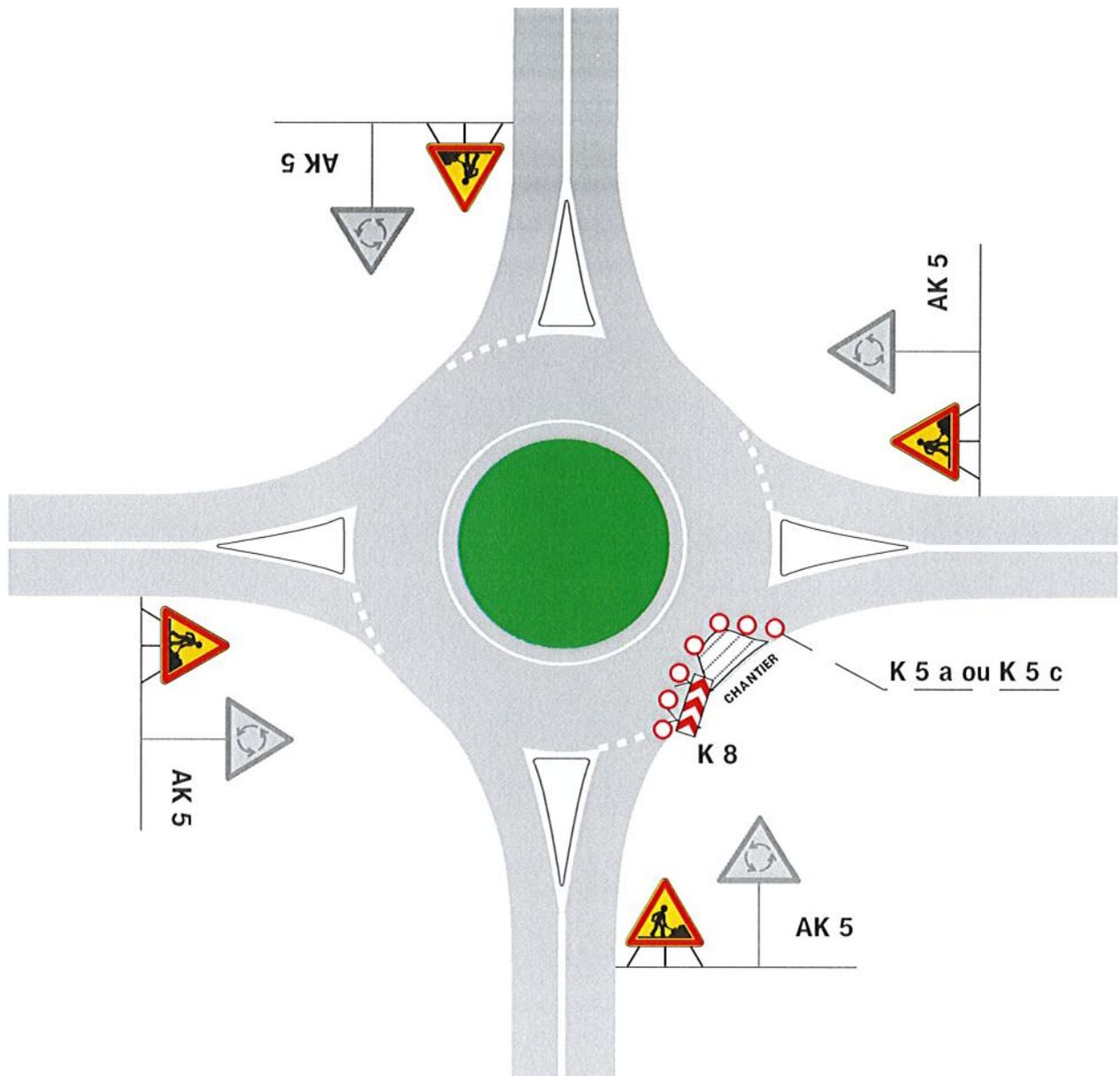
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 27/07/2023

Nom : FERRAOUN Prénom : Halim Qualité : Gérant



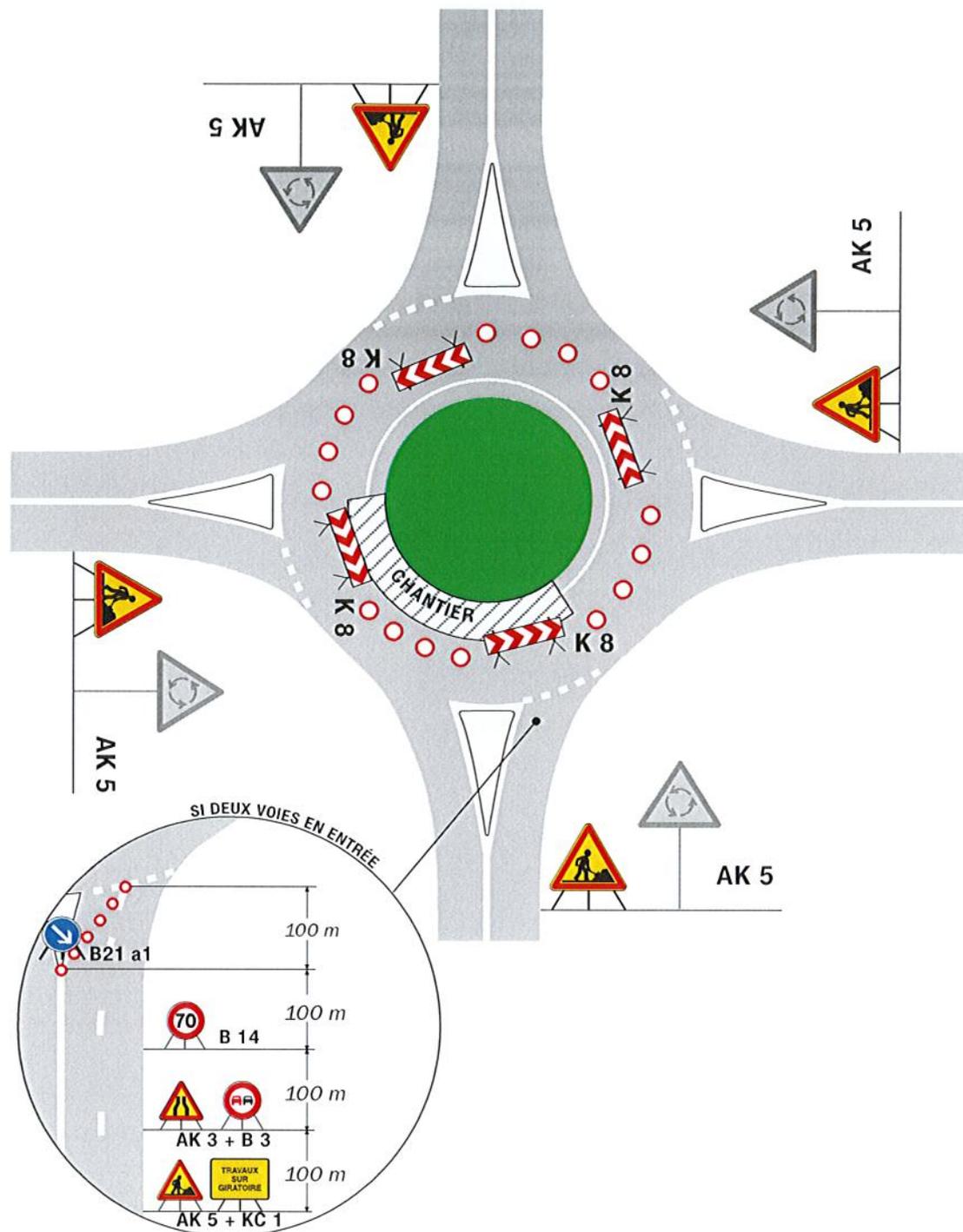
Remarque(s) :

Chantiers fixes

CF28

Neutralisation de l'intérieur de l'anneau

Travaux sur giratoire

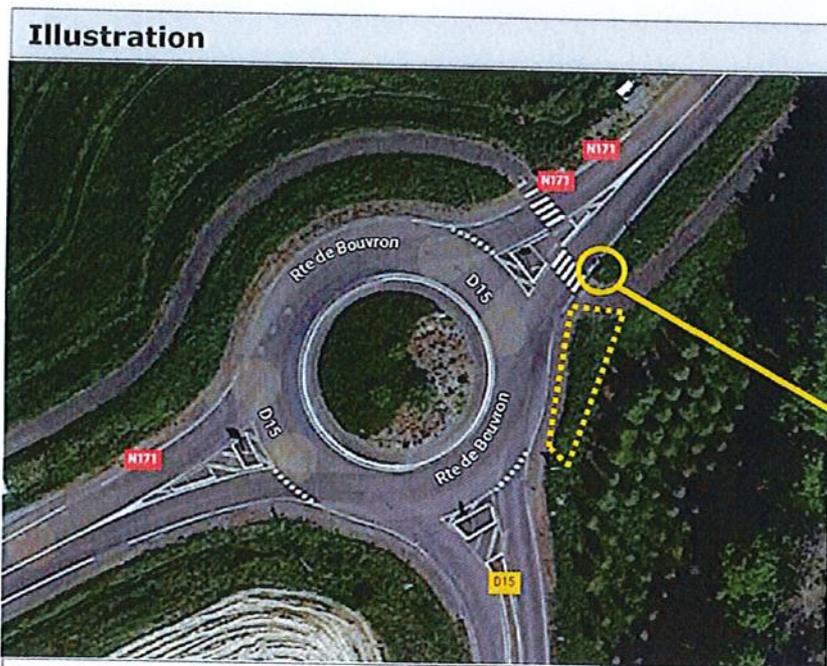
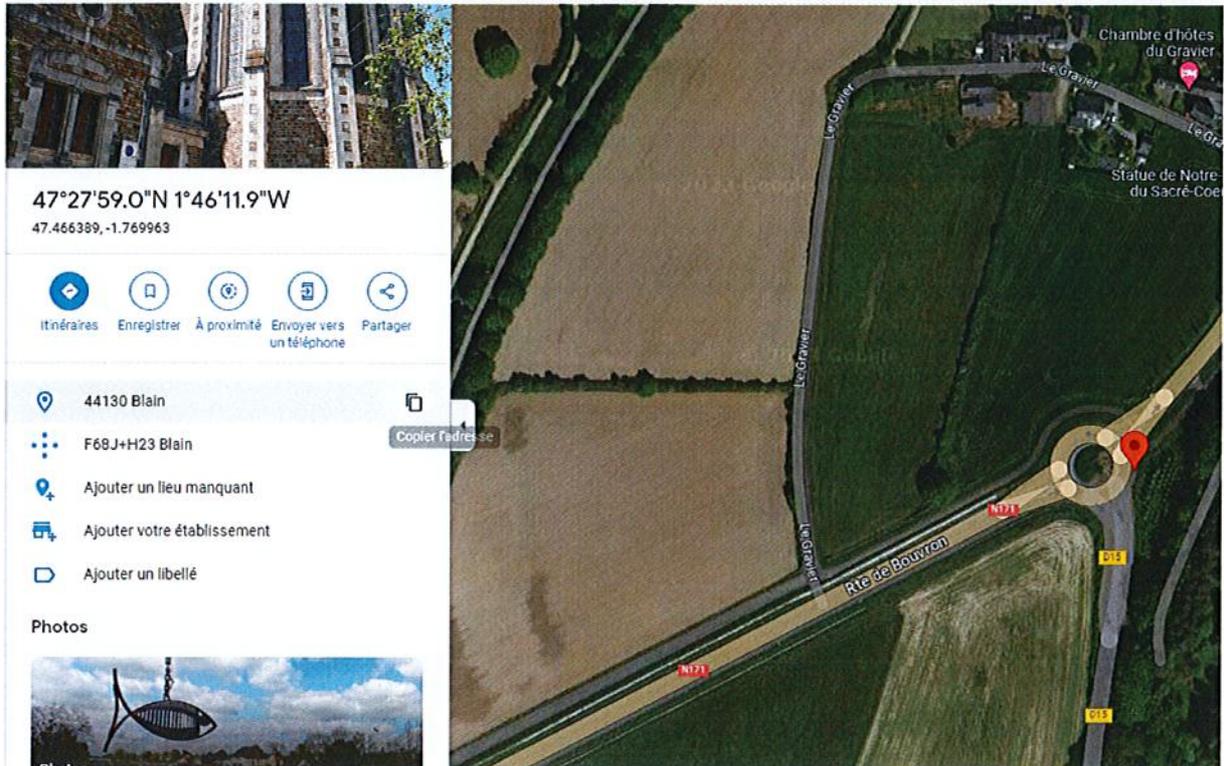


Remarque(s) :

- Tout l'anneau intérieur doit être neutralisé quelle que soit l'étendue des travaux.

BLAIN 44

47.466389, -1.769963



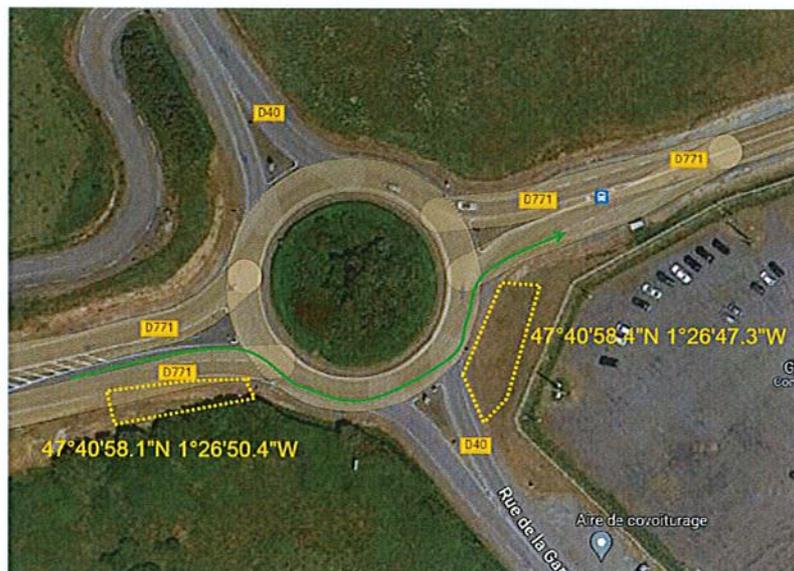
NOZAY

47.578095, -1.626083



LOUISFERT

47.682889, -1.446444



44110 Saint-Aubin-des-Châteaux

47.700157, -1.404534

